



## Pêche au bar. Les plaisanciers se rebiffent

La **Fédération** nationale des pêcheurs plaisanciers juge « inacceptable » la dernière proposition de la Commission européenne de limiter la pêche au bar à un individu par jour et par pêcheur en Manche. « Depuis plusieurs années, nous dénonçons la pêche intensive sur les frayères en pleine période de reproduction. Cette pratique est en grande partie responsable de la détérioration de la ressource. Nous avons demandé aux pêcheurs de loisir de respecter un repos biologique. Nous avons accepté, fin 2012, le passage du bar à 42 cm... La pêche professionnelle a continué de pêcher à 36 cm. L'effort consenti par la pêche de loisir a donc été conséquent. Devant cette situation, la FNPPSF demande que la taille du bar soit fixée à 42 cm pour tous, professionnels et pêcheurs de loisir et l'interdiction de la pêche du 1<sup>er</sup> février au 31 mars pour respecter le repos biologique de l'espèce ».